

Le 18 novembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame MONTAGNON à Monsieur DRIOL, Monsieur CHAPOT à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de paiement - Actualisation

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Il ajoute que, par différentes délibérations, l'assemblée délibérante a approuvé la création puis l'actualisation d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- Travaux d'éclairage public – CPE
- Aménagement des Bords de Loire
- Aménagement Espace Camus
- Aménagement Ensemble Pasteur
- Travaux complexe sportif Roger Baudras
- Mise aux normes et sécurisation complexe de l'Envol
- Travaux groupe scolaire de Bouthéon
- Réfection des cours d'école
- Travaux d'étanchéité

Monsieur le Maire explique que, compte tenu de l'avancement des différents projets, il convient d'actualiser les AP/CP existantes au regard des crédits réalisés ainsi que des besoins et études consolidés. Le détail des opérations figure dans le tableau ci-après.

Il précise que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal « finances et personnel » le 14 novembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241119-2024-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation des AP/CP pour les opérations susmentionnées conformément au tableau joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à ces opérations telles que détaillées ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.
- **PREND ACTE** que la décision modificative n° 1 au budget 2024 présentée durant cette même séance intègre les crédits de paiement de 2024 correspondant aux AP/CP actualisées.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 novembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



Autorisation de programme					Crédit de paiement		Reste à financer
N°	Libellé	Votées (délibération précédente)	Votée sur l'exercice en cours	Crédits réalisés sur exercices antérieurs	Ouvert au titre de l'exercice 2024 (BP)	Révision exercice 2024 (DM)	Exercice 2025 et au-delà
145 dépenses	Eclairage Public CPE	5 000 000,00	-	1 396 312,41	2 260 000,00	- 500 000,00	1 843 687,59
0315 dépenses	Aménagement Espace Camus	1 750 000,00	-	1 379 140,66	370 859,34	- 20 000,00	20 000,00
0329 dépenses	Parc des Bords de Loire	2 500 000,00	-	1 352 427,67	200 000,00	-	947 572,33
0330	Aménagement Ensemble Pasteur	2 160 000,00	-	334 167,56	500 000,00	-	1 325 832,44
0331 dépenses	Complexe sportif Baudras	3 900 000,00	-	3 555 247,01	344 752,99	-	-
0332 dépenses	Mises aux normes et sécurisation complexe l'Envol	500 000,00	-	258 661,82	241 338,18	- 50 000,00	50 000,00
0333 dépenses	Groupe scolaire de Bouthéon	1 500 000,00	-	125 166,06	1 374 833,94	- 100 000,00	100 000,00
0334 dépenses	Réfection des cours d'écoles	800 000,00	-	19 526,40	200 000,00	- 175 000,00	755 473,60
0335 dépenses	Travaux d'étanchéité	2 500 000,00	2 500 000,00	-	250 000,00	-	2 250 000,00